



LA LIBRE PENSÉE

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CÔTES D' ARMOR
c/o Fédération des Œuvres Laïques, 89 Bld E.Prigent 22000 SAINT-BRIEUC

Tél : 06 34 48 42 21 e-mail:

lalibrepenseedescotessdarmor@gmail.com

Le président à

**Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,**

Saint-Brieuc, le 14 Octobre 2013

Au nom de la Libre Pensée, mais aussi de celui des associations qui mènent ensemble ce combat depuis de très nombreuses années: l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance et Amis de la Résistance, l'Association Républicaine des Anciens Combattants, l'Union Pacifiste, La Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement pour La Paix, sans oublier les Loges de Franc-Maçonnerie, je viens vous parler de la réparation d'une trop grande injustice.

Je me permets de vous adresser l'argumentaire ci-dessous, pour vous convaincre de porter à l'ordre du jour de votre prochain Conseil Municipal, un point sur la réhabilitation collective de tous les fusillés pour l'exemple de 14-18, et de débattre de l'adoption d'un vœu ou d'une motion en faveur de leur réhabilitation collective.

Durant la première guerre mondiale, ce massacre sans précédent qui avait aussi pour nom, comme un espoir, « la der des der », mais plus communément appelé «14-18 », des milliers de soldats français, accusés par l'Etat-major de désertion devant l'ennemi, sont passés par des Conseils de Guerre.

Après des jugements expéditifs menés par le commandement militaire, ce sont pas moins de 2.500 condamnations à mort qui ont été prononcées et plus de 650 réellement exécutées. Ces « fusillés pour l'exemple » ne sont pas morts pour la France mais morts par la France. Ils n'étaient pas des lâches comme les autorités militaires ont voulu le faire croire. Sous les bombardements incessants, dans une boue trempée de sang, plongés dans le désespoir, ils ont refusé d'être sacrifiés pour rien, de mourir lors d'attaques condamnées à l'avance, d'obéir à des ordres plus motivées par les ambitions personnelles de hauts gradés que des considérations militaires. Ou bien encore, en proie à une peur terrifiante, ils ont comme on dit aujourd'hui « pété les plombs » !

Ou bien encore, tel François LAURENT, citoyen d'une commune des Côtes du Nord, Mellionnec, réserviste de 34 ans, blessé au combat, envoyé à l'ambulance par son capitaine, puis à l'hôpital à l'arrière des lignes, suspecté par le médecin de s'être auto-mutilé, signant un formulaire d'aveu pré-rempli, signant ainsi son arrêt de mort sans rien comprendre... il ne connaissait que sa langue maternelle : le Breton ! François LAURENT, un des rares réhabilités de l'entre-deux guerres.

Tous ces hommes ont été dépossédés injustement de leur honneur. Il appartient à la République de le leur rendre et de réparer cette injustice comme le demandent leurs descendants.

Jusqu'ici, cette réhabilitation collective s'est vu rejetée au regard des quelques « voyous » - mais enrôlés comme les autres, et qui, se retrouvant dans le « no man's land » entre les lignes de barbelés, de tirs à vu, de trous d'obus, ont « profité » de ces circonstances pour dépouiller des morts de leurs objets de valeurs. Et si quand bien même c'eût été cela – dans cette TERRE

D'AUCUN HOMME VIVANT, le no man's land – qui les fit s'accrocher à la vie ?, qui sommes-nous, nous qui, aujourd'hui, majoritairement, n'avons même pas connu, sauf en image et heureusement pour la paix entre les hommes, un centième voire un dixième de ces quatre années de déchaînements apocalyptiques de carnages, pour savoir le comportement que nous aurions dans de telles extrémités inhumaines ?

Au nom de ces quelques individus perdus, faut-il que six cents cinquante d'entre eux restent dans le déshonneur ?

Par contre, le « cas par cas » continuellement mis en avant pour se substituer à la réhabilitation collective, ne s'applique qu'au compte-goutte – la recherche aux archives militaires s'avérant un véritable « parcours du combattant », et pour un dossier à l'étude, dure des décennies.

Ce fut le cas, l'année dernière, de la réhabilitation du lieutenant CHAPELANT, 23 ans, fait prisonnier au combat le 7 octobre 14, fusillé pour l'exemple pour avoir réussi à s'échapper, dont le comportement courageux était avéré depuis toujours et dont la réhabilitation à la simple qualité d'Homme aura attendu 98 ans pour être prononcée !

Enfin, pour terminer mon propos, je vous convie à activer le lien Internet ci-dessous :

<http://www.youtube.com/watch?v=17-sPmJnB9o> , supplique à Monsieur le Président de la République, qui figure dans le corps du courriel adressé au secrétariat de la commune pour transfert à vos messageries.

Mesdames et messieurs les conseillers municipaux, adjoints et maire, je vous cède la parole, en espérant que vous rejoindrez les communes, conseils généraux et conseils régionaux qui se sont déjà prononcés en ce sens.

Si, à la suite du débat, votre conseil avait l'honneur de délibérer en faveur de cette réhabilitation collective, le texte ci-dessous (vœu du Conseil Régional du Limousin) pourrait éventuellement servir de support :

« Le Conseil municipal de ..., réuni en séance ce ... 2013, considère juste et légitime le combat en faveur de la réhabilitation collective de tous les soldats fusillés pour l'exemple de 1914 à 1918. Il apporte son soutien à cette réhabilitation pleine, publique et collective et demande au Président de la République de prendre une décision en ce sens.

Votes pour :

Votes contre :

Abstentions :

Le vœu (la motion) est adopté et (soit) adressé à la présidence de la République avec copie à la Libre Pensée des Côtes d'Armor... (soit) et copie à la Libre Pensée des Côtes d'Armor pour adressage à la Présidence de la République. »

Vous remerciant pour l'attention que vous aurez apportée à ce long combat et à l'issue humaine que nous vous proposons de soutenir, je vous prie d'agréer, Mesdames et messieurs, le salut républicain de la Libre Pensée des Côtes d'Armor,

Yvon BOURHIS

Président